



Alma, le 27 février 2018

VOL. XLIV, no 7

Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Déjà la semaine de relâche et il semble que tout le monde saura en bénéficier. Entre-temps, quoi de neuf au point de vue syndical ? Nous sommes à 4 mois de notre Congrès de la CSQ. La thématique retenue cette année portera sur l'action collective. Un sujet concret, porteur d'espoir si nous centralisons nos forces en ce sens. Nous aurons à nous prononcer sur des thématiques qui feront ressortir l'importance de notre force d'action lorsque nous nous regroupons. Le fait d'être porteur tous ensemble d'une action dégage une énergie puissante et permet de faire changer les choses. Il s'agit d'être convaincu pour être convaincant pour faire changer les choses dans l'optique de ce que nous avons envisagée.

En ce moment, la FSE jongle de son côté avec la multitude de Mesures que le gouvernement injecte dans le milieu de l'éducation. Il reste à voir ce que tout cet argent donne réellement dans nos milieux? Nous vous le demanderons et ferons valoir votre opinion lorsque nous entamerons la consultation pour notre prochaine négociation nationale. Au point de vue local maintenant : dès le retour de la relâche nous aurons à préparer la Fête du syndicat afin de souligner nos nouveaux permanents et de dire «Au revoir!» à nos retraités. Le Comité des élections fera sa première rencontre pour établir le calendrier qui nous mènera à l'Assemblée générale des finances et des élections qui aura lieu en mai prochain.

Vous préparez, en ce moment, votre organisation scolaire pour l'an prochain. De notre côté, nous aurons à nous prononcer sur l'aménagement des postes, les projets spéciaux, l'engagement.... Donc, faites-nous parvenir toute l'information que vous possédez à ce sujet pour nous permettre de bien vous représenter dans nos comités de relation de travail. Quant à lui, le Comité environnement EVB se prépare à célébrer son 25^e anniversaire en avril prochain. Nous soulignerons également la Semaine de la relève syndicale par un 5 à 7 le 10 avril à nos bureaux.

Cette foison d'activités nous occupe fort bien à travers toute la «routine» de la gestion d'un centre syndical comme le nôtre. N'oubliez pas qu'il est toujours recommandé de nous consulter avant d'agir et de nous poser les questions relatives à vos situations. Il nous fait plaisir de vous répondre et de faire cheminer vos différentes situations.

Notez que nous ferons comme vous et prendrons un temps d'arrêt bien mérité lors de la relâche afin de revenir plein d'énergie pour entamer la dernière portion de cette année scolaire.

Bonne relâche à chacun de vous !

Pascale Juneau

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Bref rappel concernant l'assurance voyage.....

L'arrivée prochaine de la semaine de relâche amène certaines et certains d'entre nous à partir à l'étranger en quête de chaleur et de soleil. S'il va de soi qu'il est essentiel pour les gens qui voyagent de détenir une assurance voyage lors de leurs séjours hors Québec, il demeure important de rappeler certaines conditions qui régissent la protection d'assurance voyage incluse dans notre régime d'assurances collectives SSQ.

D'abord, il faut se rappeler que les frais sont admissibles dans la mesure où ils sont engagés à la suite d'un décès, d'un accident ou d'une maladie subite et inattendue survenus alors que la personne assurée est temporairement à l'extérieur du Québec et qu'elle nécessite des soins d'urgence. Mais comment doit-on interpréter cette notion de « maladie subite et inattendue »?

L'interprétation qui en est faite par la SSQ est la suivante : « Si une personne est déjà porteuse d'une maladie connue, elle doit s'assurer avant son départ que son état de santé est bon et stable, qu'elle peut effectuer ses activités régulières et qu'aucun symptôme ne laisse raisonnablement présager que des complications peuvent survenir ou que des soins soient requis pendant la durée du voyage de l'extérieur du Québec ».

En d'autres termes, pour qu'une personne soit couverte, la maladie ou l'affection connue avant le départ doit être sous contrôle et ne doit pas :

- ⇒ s'être aggravée;
- ⇒ avoir été l'objet d'une rechute ou d'une récidive;
- ⇒ être instable;
- ⇒ être en phase terminale d'évolution;
- ⇒ être chronique avec risques importants de dégradation ou de complications prévisibles pendant la durée du voyage.

Reçus fiscaux émis par l'assureur SSQ – Impôt 2017

Il est possible pour la personne adhérente de se procurer **gratuitement** le « Reçu pour fins d'impôt (frais médicaux) » sur lequel on retrouve le montant total des frais réclamés (assurance maladie et assurance soins dentaires) ainsi que celui des frais remboursés, le tout selon la période demandée. Pour ce faire, la demande doit être faite par l'intermédiaire du site « ACCÈS | assurés » de SSQ au www.ssq.ca et en cliquant sur l'onglet « Documents » et choisir « **Relevé pour fins d'impôt** ». Sur la page principale du relevé, vous pouvez sélectionner les personnes à inclure au relevé. Cochez le nom des personnes qui devront faire partie du relevé puis appuyez sur *Soumettre*, pour avoir le relevé, ou sur *Visualiser le relevé détaillé*, pour voir les transactions incluses à celui-ci. Seuls les noms des personnes assurées sélectionnées ayant des transactions pour la période concernée apparaîtront sur le relevé fiscal. Ce service est accessible aux personnes qui sont déjà inscrites aux services automatisés offerts par SSQ.



Dates importantes

Dès le mois de février

(pour une réponse avant la période d'affectation) :

Les personnes qui désirent prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2018 doivent se fixer un rendez-vous avec monsieur Sébastien Renaud au Service des ressources humaines de la Commission scolaire (669-6000, poste 5511). Elles doivent apporter leur dernier **état de participation** ainsi qu'un spécimen de chèque de l'institution financière où elles désirent que leur rente de retraite soit déposée.

Avant le 1^{er} avril

Reclassement

Il se fait une fois par année....

- ◆ Si au 31 janvier de l'année scolaire en cours, l'enseignante ou l'enseignant avait complété les études nécessaires à une telle évaluation de ses années de scolarité.
- ◆ Si elle ou il a fourni avant le 1^{er} avril de l'année en cours, les documents requis selon le paragraphe B) de la clause 6-3.01 des "Dispositions liant...".

Le 1^{er} avril

Date limite pour une demande de retraite progressive.

Avant le 1^{er} mai

La demande d'un congé sans traitement à temps plein, débutant la première journée de travail de l'année scolaire suivante, ou le renouvellement d'un tel congé doit se faire par écrit à la commission en indiquant les motifs de la demande.

La demande d'un congé sans traitement à temps partiel doit être transmise à la commission scolaire par une lettre sur laquelle le motif est indiqué. Par exemple, il pourrait s'agir de conciliation travail-famille, de santé personnelle (avec billet médical) ou un autre motif (qui devra être prévu dans les conventions nationales ou locales).

Vous trouverez des modèles de lettres sur notre site web sous l'onglet «*Relations du travail – Formulaires et modèles de lettres* »

Crédit d'impôt pour fournitures scolaires

À titre d'enseignantEs, vous avez le droit de réclamer une partie des achats que vous avez effectués pour l'exercice de vos fonctions. Le maximum des dépenses admissibles est de 15% du montant maximum de 1000\$ par année d'imposition.

Il est possible de vous procurer l'*Attestation officielle du crédit pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance* en communiquant avec nous ou en visitant notre site web sous l'onglet «*Relations du travail – Formulaires et modèles de lettres* ».



Horaire du Centre syndical

Nous vous prions de noter qu'à l'occasion de la semaine de relâche qui aura lieu du 5 au 12 mars 2018, votre Centre syndical sera fermé afin que puissions, nous aussi, refaire le plein d'énergie. Il nous fera plaisir de vous servir à compter du lundi 12 mars, et ce, dès 8 heures.

Nous vous souhaitons une excellente période de repos.



Pendant cette période de congé, prenez quelques minutes de votre précieux temps pour réserver votre soirée du **17 mai 2018**.

Votre organisation syndicale vous convie à la **Fête syndicat**. Nous vous invitons à venir célébrer avec vos collègues qui partiront pour la retraite à la fin de l'année scolaire ainsi que ceux qui se présenteront à l'affectation du mois de juin prochain pour la toute première fois.

Comme par le passé, nous vous accueillerons dès 16 heures à la Boîte à bleuets pour un cocktail d'înatoire. Hommages, plaisir et de belles rencontres sont au programme !

Surveillez l'information relative à cette invitation, elle vous parviendra sous peu par le biais de nos personnes déléguées.



CONCOURS

Comme nous aimons vous faire plaisir, nous vous proposons un nouveau concours.

Lancée par la FSE à l'échelle nationale, nous vous offrons la possibilité de participer à ce concours au niveau local.

En nous transmettant vos faits cocasses et vos beaux moments vécus pendant l'année scolaire 2017-2018, vous courez la chance de gagner un bon d'achat de 50\$ à la

Librairie Harvey. Le tirage au sort sera effectué parmi tous les participants.

Faites parvenir vos témoignages par courriel (selac@lacsq.org) ou via le courrier interne. Veuillez noter que notre page Facebook est utilisée à des fins d'information seulement. Les témoignages transmis via celle-ci ne seront pas retenus. Nous procéderons au tirage lors de la Fête du syndicat le **17 mai prochain** et nous prévoyons publier vos témoignages via une édition du « Le 5 minutes ».

